Datum: 08.04.2025

LE REGARD LIBRE

Le Regard Libre
2000 Neuchâtel
https://leregardlibre.com/

Genre de média: Imprimé
Type de média: Médias spécialisés
Tirage: 0
Parution: mensuel

Page: 43
Surface: 43'139 mm²

Éditions Slatkine
GENÈVE

Ordre: 844003
N° de thème: 844003
Référence:
bfd50b09-def3-4868-9c76-acc30b2549db
Coupure Page: 1/1

LA MUSIQUE SUISSE NE PEUT ÊTRE QUE CONFÉDÉRALE

JAMES LYON

La musique suisse ne peut qu'être «confédérale». Une telle idée exige d'être confrontée avec le concept insuffisant de musique *nationale* tel qu'il fut forgé par une musicologie académique plutôt soucieuse de forme. Il se trouve que tous les représentants de cette discipline n'ont pas partagé cette position, comme en témoigne l'intéressante notion de *Schweizer Ton*, initiée par l'éminent et inspiré musicologue de Saint-Gall, Karl Nef. Le terme *national*, vertical, s'oppose de fait à l'idée *confédérale* telle qu'un Denis de Rougemont la comprenait à travers un équilibre culturel et politique entre unité et diversité, verticalité et horizontalité. Il considérait l'esprit confédéral comme une forme d'humanisme.

C'est tout naturellement que la musique suisse s'inscrit dans ce dynamisme caractéristique de l'histoire singulière du pays. Le critique d'art Paul Budry a su l'exprimer en d'autres termes lorsqu'il écrivait que la «Suisse est un hasard géographique, dont les Suisses ont fait une construction morale et, pour tout dire, une mystique».

Caractéristiques de la musique suisse

S'agissant d'évoquer un langage musical helvétique, il est intéressant de faire appel au musicologue belge Harry Halbreich, qui met en valeur sa «solidité artisanale, [son] honnêteté dans le propos; une certaine austérité aussi, une méfiance envers l'hédonisme et les coquetteries intellectuelles, une robustesse tonique, une vigueur râblée; guère d'états d'âme, guère de sensualité décadente, pas davantage d'hystérie expressionniste. A quoi il faut ajouter une certaine méfiance vis-à-vis des modes et des techniques nouvelles [...] Et un sens civique et communautaire, une attention à quelques problèmes brûlants de notre monde».

A cela s'ajoute le fait qu'il n'y a pas de musique d'Etat helvétique. Avec une musique nationale, le risque est plus grand que les pouvoirs publics interviennent dans la créativité musicale plutôt que dans une disposition confédérale, où ce risque est en quelque sorte décentralisé.

De l'oralité à l'expression savante

Trop de clichés, de lieux communs ont caricaturé la spécificité des origines de la musique confédérale. Le *Jodel* ou le *Betruf* en sont des exemples remarquables et spontanés en vertu de leur fond mythologique universel, qui se diversifie à l'infini selon les cantons et les régions linguistiques latines et alémaniques. Ce *folk-lore* («savoir du peuple») pastoral nourrit toute la musique écrite jusqu'à nos jours ainsi qu'on peut l'entendre, notamment, dans l'œuvre du Zurichois Fabian Müller. De cela, concluons que la musique suisse n'est pas née en 1848 avec la construction d'un Etat fédéral de même que ce dernier n'est pas sorti d'un chapeau.

La phylogénèse du langage musical l'atteste avec force. Toutes les expressions sonores se développent à partir d'un simple intervalle originel de quarte augmentée jusqu'aux chœurs d'un Hans Georg Nägeli, civiques, qui se distinguent de ceux, à Berlin, conduits par Carl Friedrich Zelter, de nature nationaliste. Dans ce domaine, Nägeli devait beaucoup au réformateur Huldrych Zwingli, un maître du *Tenorlied* conçu dans le contexte douloureux de sa mission.

L'Helvétisme est un terme polémique, dont la signification essentielle devrait conduire à celle qui préside à l'esprit de la musique confédérale tant il se rapporte, selon Alfred Berchtold, à «une conception idéale, "philosophique", de la Suisse, de ses Alpes, de ses habitants, de ses institutions et de son histoire». L'Helvétisme, en effet, était déjà initié au XVIe siècle par l'humaniste Glaréan, qui valorisait une passion pour les Alpes grâce à un sentiment d'unité dans la diversité.

Ce tissage spirituel avec le paysage imprègne l'esprit d'une authentique musique confédérale, par lequel un Jaques-Dalcroze romand et un Huber bâlois se retrouvent. Pour autant, elle ne s'oppose en rien aux caractéristiques de celles des pays voisins tout en s'incorporant naturellement au sein d'une histoire de la musique européenne. Toutefois, la question la plus incongrue et absurde qui puisse être, dans ce contexte, serait de se demander s'il a existé un Dvořák suisse.

Pour incarner véritablement cette musique confédérale, une invitation est lancée aux interprètes: faites preuve d'imagination et de curiosité.

*Historien de la musique, **James Lyon** est notamment l'auteur d'une* Histoire de la musique en Suisse *(2023, Slatkine).*

ARGUS DATA INSIGHTS® LES CLÉS DU SUCCÈS
ARGUS DATA INSIGHTS® Schweiz AG | Rüdigerstrasse 15, case postale, 8027 Zurich
T +41 44 388 82 00 | E mail@argusdatainsights.ch | www.argusdatainsights.ch